

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS, 1942
N° 17

ÉCHANGE DE NOTES

(30 novembre 1942)

ENTRE

LE CANADA

ET

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Comportant un Accord

CONCERNANT

LA RESTAURATION ÉCONOMIQUE
D'APRÈS-GUERRE

EN VIGUEUR LE 30 NOVEMBRE 1942



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1944

43 207 871

b 1630726

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS, 1942

N° 17

ÉCHANGE DE NOTES

(30 novembre 1942)

ENTRÉE

LE CANADA

SOMMAIRE

PAGE

- I. Note, en date du 30 novembre 1942, adressée par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique au Ministre du Canada aux Etats-Unis..... 3
- II. Note, en date du 30 novembre 1942, adressée par le Ministre du Canada aux Etats-Unis au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis..... 4

LA RESTAURATION ÉCONOMIQUE

D'APRÈS GUERRE

EN VIGUEUR LE 30 NOVEMBRE 1942



OTTAWA
ROYAL CLERK

1942

ÉCHANGE DE NOTES (30 NOVEMBRE 1942) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE COMPORTANT UN ACCORD CONCERNANT LA RESTAURATION ÉCONOMIQUE D'APRÈS GUERRE

(Traduction)

I

*Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis
au Ministre du Canada aux Etats-Unis*

WASHINGTON, le 30 novembre 1942.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'exposer ci-après ce que je crois être les conclusions auxquelles ont abouti les entretiens que les représentants du Gouvernement des Etats-Unis et ceux du Gouvernement du Canada ont eu, de temps à autre, entre eux, au cours de l'année écoulée, touchant la restauration économique d'après guerre.

Nos deux Gouvernements poursuivent en commun, avec tous les autres peuples ou nations animés du même esprit, une action tendant à poser les assises d'une paix universelle juste et durable devant faire régner entre eux et toutes les nations un ordre fondé sur le droit. Ils ont convenu, par les accords d'Ogdensburg et de Hyde Park¹ et par des accords ultérieurs, de se porter mutuellement secours tant pour les fins de la défense qu'en matière économique. Ils sont d'accord pour penser que la restauration d'après-guerre devrait permettre l'établissement entre eux de rapports économiques mutuellement avantageux, de même que l'amélioration des relations économiques mondiales.

A ces fins, les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada sont prêts à collaborer ensemble à l'élaboration d'un programme d'action concertée, auquel tous les autres pays animés du même esprit pourront s'associer, tendant par des mesures internes et internationales appropriées à l'expansion de la production, de l'embauchage et de la circulation et de la consommation des produits, fondements matériels de la liberté et du bien-être de tous les peuples, de même qu'à l'élimination du commerce international de toute forme de traitement différentiel, à l'abaissement des tarifs douaniers et à la diminution des autres entraves au commerce et, d'une façon générale, à la réalisation de tous les objectifs économiques exposés dans la Déclaration commune que le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Premier Ministre du Royaume-Uni ont faite le 14 août 1941.²

Nos Gouvernements ont, dans une large mesure, un même intérêt à la politique économique internationale d'après-guerre. Ils s'engagent à entamer dans un avenir aussi prochain que possible des pourparlers tant entre eux qu'avec les représentants d'autres Nations Unies en vue de déterminer, à la lumière des conditions économiques actuelles, le moyen le plus propre d'atteindre les objectifs précités par l'action concertée de nos deux Gouvernements et des autres Gouvernements animés du même esprit.

¹ Pour le texte de la Déclaration d'Ogdensburg du 18 août 1940, voir le n° 14 du *Recueil des Traités* 1940, et pour la Déclaration de Hyde Park du 20 avril 1941, voir le n° 14 du *Recueil des Traités* 1942.

² Pour le texte de cette Déclaration connue sous le nom de Charte de l'Atlantique, voir le n° 1 du *Recueil des Traités* 1942.

Dans les entretiens qui vont avoir lieu, les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada tenteront de donner au monde une preuve réelle de la façon dont deux pays voisins, unis par un long passé de relations amicales, étroitement interdépendants au point de vue économique, et tous deux convaincus que leurs relations réciproquement avantageuses devraient faire partie d'un système général, peuvent, par une action concertée, promouvoir, à leur avantage et à l'avantage des autres pays, leurs intérêts communs.

Si le Gouvernement du Canada approuve l'exposé de conclusions qui précède, je propose que la présente Note et votre réponse marquant cette approbation soient réputées consacrer l'accord intervenu entre nos deux gouvernements sur ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances de ma très haute considération.

CORDELL HULL.

II

*Le Ministre du Canada aux Etats-Unis
au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis*

LÉGATION DU CANADA

N° 760

WASHINGTON, le 30 novembre 1942.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ETAT,

J'ai l'honneur de me référer à la Note du 30 novembre 1942 par laquelle vous exposez ce que vous croyez être les conclusions auxquelles ont abouti les entretiens qui se sont déroulés entre les représentants du Gouvernement du Canada et ceux du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au sujet de la restauration économique d'après-guerre. Cet exposé se lit comme suit:

Nos deux Gouvernements sont prêts à collaborer ensemble à l'élaboration d'un programme d'action concertée, auquel tous les autres pays animés du même esprit pourront s'associer, tendant par des mesures internes et internationales appropriées à l'expansion de la production, de l'embauchage et de la circulation et de la consommation des produits, fondements matériels de la liberté et du bien-être de tous les peuples, de même qu'à l'élimination du commerce international de toute forme de traitement différentiel, à l'abaissement des tarifs douaniers et à la diminution des autres entraves au commerce et, d'une façon générale, à la réalisation de tous les objectifs économiques exposés dans la Déclaration commune que le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Premier ministre du Royaume-Uni ont faite le 14 août 1941.

Nos Gouvernements ont, dans une large mesure, un même intérêt à la politique économique internationale d'après-guerre. Ils s'engagent à entamer dans un avenir aussi prochain que possible des pourparlers tant entre eux qu'avec les représentants d'autres Nations Unies en vue de déterminer, à la lumière des conditions économiques actuelles, le moyen le plus propre d'atteindre les objectifs précités par l'action concertée de nos deux gouvernements et des autres Gouvernements animés du même esprit. Dans les entretiens qui vont avoir lieu, les Gouvernements des



Etats-Unis d'Amérique et du Canada tenteront de donner au monde une preuve réelle de la façon dont deux pays voisins, unis par un long passé de relations amicales, étroitement interdépendants au point de vue économique, et tous deux convaincus que leurs relations réciproquement avantageuses devraient faire partie d'un système général, peuvent, par une action concertée, promouvoir, à leur avantage et à l'avantage des autres pays, leurs intérêts communs.

Je suis chargé de vous faire savoir que le Gouvernement du Canada approuve l'exposé de conclusions qui précède et qu'il se rallie à votre proposition que votre Note du 30 novembre 1942 et la présente réponse soient réputées consacrer l'accord intervenu entre nos deux Gouvernements sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances de ma très haute considération.

LEIGHTON McCARTHY.

